



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse en Israël

Madame
Marion Droz Mendelzweig

Suisse

Notre référence: 653.0
Personne de contact: Jürg Sprecher
Téléphone: +972 3 546 44 55
Fax: +972 3 546 44 08
juerg.sprecher@eda.admin.ch
Tel Aviv, le 22 mars 2010

Réseau de chercheurs « Israël – Suisse »

Madame,

Votre message concernant un potentiel réseau de chercheurs « Israël – Suisse » a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Le projet de l'Ambassade se trouve actuellement dans une première phase d'évaluation, dans laquelle il s'agit de sonder différents interlocuteurs quant à l'utilité de la création d'un tel réseau. C'est dans ce but, que nous sommes en train de contacter des scientifiques israéliens ayant des racines ou des liens forts avec des universités suisses.

Nous sommes convaincus, qu'une telle initiative peut renforcer le potentiel de collaboration au bénéfice de la recherche scientifique. Bien que les droits humains soient pris en considération dans tous nos projets, l'objectif principal d'un tel réseau a pour but d'approfondir les relations scientifiques, que nos deux pays entretiennent dans le cadre usuel de nos relations bilatérales.

En outre, la Suisse trouve dans le cercle des universités israéliennes des interlocuteurs importants et des partenaires qui s'engagent aussi pour le respect du droit international et des droits humains.

228 Hayarkon Street
P.O. Box 6068
61060 Tel Aviv
Téléphone: 03 546 44 55, Fax: 03 546 44 08
tel.vertretung@eda.admin.ch, www.eda.admin.ch/telaviv

Nous avons pris connaissance de la démarche inspirée de la campagne de boycott, qui avait été organisée à l'encontre de l'Afrique du Sud durant le régime de l'apartheid et de vos préoccupations quant au non respect du droit international par Israël. C'est une préoccupation que nous partageons et la Suisse demande régulièrement à Israël d'assurer le respect des obligations auxquelles cet Etat a souscrit.

Nous sommes convaincus que la politique de la Suisse, qui consiste à promouvoir le dialogue entre les différentes parties tout en exigeant le respect du droit international, permettra de favoriser l'émergence de solutions conformes au droit.

Je vous assure, que la Suisse continuera à agir en faveur des droits humains.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse
p.o.

Jürg Sprecher